



## Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille quinze, le vingt-quatre mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de

**Monsieur BELLEC Olivier**

Etaient présents : MM. BELLEC Olivier – SCAER JANNEZ Régine - SELLIN Yannick – VOISIN Valérie – TANGUY Michel - RIVIERE Marie-Pierre – DERVOUOT Dominique - LE GAC Muriel – DION Michel - FLOCH ROUDAUT Rachel - LAURENT Luc – DOUX BETHUIS Sonia - ROBIN Yves – GALBRUN Karine - NIMIS Philippe – VERGOS Sylvie - LE MAREC Vincent – JOLLIVET Patricia – BORDENAVE Bruno - JOULAIN Anita — DADEN Paul - JAFFREZIC Christiane – NIVEZ Jean-Paul – SALAUN Fanny – BANDZWOLEK Brigitte – CANTIE René - SINQUIN DANIELOU Gisèle – CHARPENTIER Pascal - LE GUILLOU Marthe.

**formant la majorité des membres en exercice.**

MAIRIE  
DE  
TRÉGUNC

Objet

Date de convocation : 17 mars 2015

Anita JOULAIN est nommée secrétaire de séance.

### SUBVENTION FRMJC 2015

Nombre de Conseillers  
En exercice : ..... 29  
Nombre de présents : ..... 29  
Nombre de votants : ..... 29

Le Maire certifie sous sa responsabilité  
Le caractère exécutoire de cet acte  
transmis au représentant de l'Etat et  
informe qu'il peut faire l'objet d'un recours  
pour excès de pouvoir devant le Tribunal  
Administratif de Rennes dans un délai de  
deux mois.

Monsieur Le Maire indique que la convention qui vient d'être adoptée par le conseil municipal et qui sera signée entre la Mairie et la FRMJC pour la période 2015 – 2018 définit les objectifs communs poursuivis et la subvention communale associée.

Le coût du programme d'actions pour l'année 2015 est estimé à 73 918 €. Pour l'année 2015, le montant de l'aide au fonctionnement proposé est de 66 918 €.

Le montant de la subvention a recueilli l'avis favorable de la commission « finances, développement économique et personnel ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 24 voix, approuve le montant de la subvention pour l'année 2015.

Mesdames BANDZWOLEK, SINQUIN DANIELOU, LE GUILLOU et Messieurs CANTIER et CHARPENTIER s'abstiennent.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE

A Trégunc, le 25 mars 2015

LE MAIRE

Olivier BELLEC

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

029-212902936-20150330-DE15240316-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/03/2015

Publication : 30/03/2015

